



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2793  
3 mars 1988  
FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA D2UX MILLE  
SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le jeudi 3 mars 1988, à 16 h 30

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres : Algérie

M. DJOUDI

Allemagne, République  
fédérale d'

Le Comte YORK von WARTENBURG

Argentine

M. DELPECH

Brésil

M. NOGUEIRA-BATISTA

Chine

M. YU Mengjia

Etats-Unis d'Amérique

M. OKUN

France

M. BROCHAND

Italie

M. BUCCI

Japon

M. KAGAMI

Népal

M. JOSSE

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

M. BIRCH

Sénégal

M. SARRE

Union des Républiques socialistes  
soviétiques

M. BELONOGOV

Zambie

M. CHABALA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 35.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme il s'agit de la première réunion du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour le mandat qu'il a assumé en tant que président du Conseil de sécurité au mois de février 1988. Je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Walters, pour les grands talents de diplomate, la souplesse et la courtoisie avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SIERRA LEONE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19567)

LETTRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Guyana, de la Sierra Leone et de l'Afrique du Sud, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Insanally (Guyana), M. Kargbo (Sierra Leone) et M. Manley (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie une lettre en date du 3 mars 1988, qui se lit comme suit :

"Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, ont l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite M. Neo Mnumzana, Représentant en chef de l'African National Congress of South Africa (ANC) auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à ses réunions consacrées à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé 'La question de l'Afrique du Sud'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19569. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Mnumzana, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président

J'ai reçu une lettre, datée du 2 mars 1988, des représentants de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie, se lisant comme suit :

"Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, ont l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite M. Lesaoana Makhanda, Représentant du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à ses réunions consacrées à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé 'La question de l'Afrique du Sud'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19570.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Makhanda, conformément aux dispositions de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'ai reçu une autre lettre, datée du 2 mars 1988, des représentants de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie, qui se lit comme suit :

"Les soussignés, membres du Conseil de sécurité, ont l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite M. Helmut Angula, Observateur permanent de la South West Africa People's Organization (SWAPO) auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à ses réunions consacrées à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé 'La question de l'Afrique du Sud'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19571.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Angula, conformément aux dispositions de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui à la suite des requêtes contenues dans des lettres du 2 mars 1988, émanant respectivement du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des

Le Président

Nations Unies (document S/19567) et du Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/19568).

J'aimerais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/19543, lettre datée du 25 février 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19544, lettre datée du 25 février 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19561, lettre datée du 2 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Sierra Leone, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KARGBO (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de ma délégation et du Groupe des Etats d'Afrique, d'adresser mes sincères félicitations à la délégation de la Yougoslavie, pays ami, et à vous-même, à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que, pendant votre présidence, les travaux du Conseil seront dirigés avec diligence. J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis, pour la façon magistrale dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

La situation en Afrique du Sud est devenue un cauchemar permanent qui tourmente la communauté internationale avec sa violence et ses contradictions intrinsèques. L'apartheid, caractéristique centrale de cette situation, a eu l'honneur singulier et peu enviable d'être qualifié de crime contre l'humanité. Au fil des années, le coût matériel et humain de la perpétuation d'une politique d'Etat aussi vile et aussi moralement indéfendable a été considérable. Et d'année en année, le monde voit se multiplier les souffrances infligées par les exécutants de cette politique.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est de nouveau réuni pour examiner, à la lumière des derniers événements, la situation qui règne dans ce pays. Le 29 février, le régime d'apartheid, fidèle à sa triste habitude, a jeté en prison

M. Kargbo (Sierra Leone)

des êtres pacifiques. Cette fois-ci, il s'agit d'hommes d'Eglise dont les souffrances révoltent les consciences. L'incident en question s'est produit cinq jours après qu'un certain nombre d'organisations anti-apartheid eurent été interdites.

Dans le contexte sud-africain, l'interdiction d'organisations comme le United Democratic Front ou le COSATU, ou même de gens comme l'archevêque Desmond Tutu - un célèbre lauréat du prix Nobel de la paix - est un autre moyen de montrer à l'évidence au monde que le régime n'a pas l'intention d'opérer un changement pacifique. Lorsque de telles voix sont réduites au silence, quel espoir peuvent avoir ceux qui pensent que l'on peut encore s'entendre avec le régime d'apartheid et lui accorder un nouveau sursis?

Les agissements du régime montrent bien qu'il n'a pas la moindre intention de s'attaquer au problème de l'apartheid. Nul doute qu'il est désormais évident, même pour un Afrikaner, que l'on ne peut parler de paix à un peuple à qui l'on nie le droit de parler.

La communauté internationale ne doit pas manquer de voir ce qu'impliquent les mesures prises récemment par le Gouvernement sud-africain. Premièrement, rien ne permet de penser que le semblant de progrès vers le démantèlement de l'apartheid que certains avaient décelé soit encore une réalité. Deuxièmement, après 20 mois d'état d'urgence dans l'ensemble du pays, la situation générale s'est encore détériorée, rendant considérablement plus menaçant encore le spectre d'un bain de sang prolongé.

Nous pensons que la communauté internationale continue à partager la conviction des pays africains qu'il faut à tout prix empêcher un affrontement sanglant en Afrique du Sud. Les conséquences d'une telle issue pour l'ensemble de l'Afrique australe sont épouvantables à envisager. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour arrêter ce glissement dangereux.

Depuis que le Conseil et l'Assemblée générale examinent la situation en Afrique du Sud, l'attitude du régime d'apartheid a été caractérisée par une intransigeance et un mépris irrationnels à l'égard des Nations Unies.

M. Kargbo (Sierra Leone)

Au cours de toutes ces années, un nombre incalculable de vies ont été perdues; des citoyens ont été privés de leur nationalité, brutalisés et condamnés à une vie de déshumanisation humiliante - tout cela alors que cette organisation multipliait les condamnations et les appels pour mettre un terme à l'apartheid. Il est grand temps que la conscience collective de la communauté internationale adopte une politique plus claire, plus ferme et sans ambiguïté pour faire cesser cette aberration qui perdure.

Nous saisissons aujourd'hui une fois de plus le Conseil de ce qui augure d'un danger pressant pour l'Afrique du Sud et ses voisins. Le monde ne peut continuer à retenir son souffle dans l'espoir que la situation va s'améliorer. Si l'on souhaite une amélioration, alors le Conseil, en tant qu'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit agir conformément aux vœux de la conscience de l'humanité. Voilà pourquoi la demande qui sera présentée à ce conseil plus avant dans ses débats contiendra des recommandations spécifiques.

Nous espérons que la tragédie qui se déroule en Afrique du Sud engendrera une réaction concertée de tous les membres du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANLEY (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je souhaite vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars.

Une fois de plus, le Conseil se réunit à un moment où l'on s'occupe peu, ou pas, des problèmes du monde. L'Afrique, en particulier, sombre de plus en plus dans des problèmes insurmontables.

Nous avons été les témoins de prises de positions hystériques et hypocrites et entendu les condamnations habituelles devant les récentes mesures prises par mon gouvernement pour s'opposer aux forces révolutionnaires en Afrique du Sud. Ces forces ont pour objectif clairement défini de renverser l'ordre et la stabilité dans notre pays. Les règlements promulgués, au terme desquels certaines restrictions ont été imposées aux activités de 17 organisations, visent

M. Manley (Afrique du Sud)

spécifiquement à maintenir l'ordre interne et à neutraliser, de façon non violente, les forces qui sont activement engagées à saper l'autorité et la stabilité. Il est ridicule de qualifier cela de menace à la paix. En fait, les mesures prises sont destinées à promouvoir la paix et à assurer l'ordre juridique en Afrique du Sud.

Ces règlements ne sont ni arbitraires ni répressifs, et l'intention n'était pas non plus, comme on l'a laissé entendre, de supprimer par ces moyens l'opposition légitime en Afrique du Sud. Tous ceux qui savent lire, s'ils sont honnêtes, pourront en avoir la confirmation en feuilletant les nombreux journaux d'opposition d'Afrique du Sud. Des progrès importants ont été réalisés en matière d'évolution et de transformation constitutionnelles et d'avancement socio-économique de tous les peuples de notre pays. Le Conseil n'a pas reconnu cette évolution, ou si peu, tout simplement parce que la vérité est anathème pour lui. Pour faire en sorte que le progrès, si essentiel dans un pays en développement, se poursuive, il est indispensable de maintenir un climat propice à ces changements. Et cela, et rien de plus, est la raison pour laquelle des restrictions ont été imposées contre les organisations concernées.

La nature de ces mesures, comme il fallait s'y attendre, a également fait l'objet de grossières exagérations. A titre d'exemple, le United Democratic Front comprend 750 organisations affiliées, dont 10 seulement sont affectées par ces mesures.

Les activités syndicales bona fide ne sont pas touchées par ces mesures; toutes les organisations ou tous les individus affectés par ces règlements peuvent faire opposition aux restrictions si elles les visent; ces mesures ne resteront en vigueur que tant que se poursuivra l'état d'urgence limité qui existe en Afrique du Sud. Les mesures prises ne sont pas par conséquent une interdiction totale et irrévocable de l'opposition politique noire.

Je voudrais déclarer très clairement qu'il n'entre pas dans les intentions de mon gouvernement de réduire toutes les activités des organisations concernées. Les restrictions affectent uniquement les activités qui compromettent la sécurité publique et sapent le maintien de l'ordre.

La paix et la tranquillité en Afrique du Sud ne servent pas la cause de certaines organisations, notamment l'African National Congress (ANC). Les forces révolutionnaires ont compris qu'elles ne peuvent rendre le pays ingouvernable par une politique de violence et de recours au "collier".



M. Manley (Afrique du Sud)

Le dirigeant de cette organisation, parlant de son association avec le United Democratic Front (UDF), a donné l'accolade à l'UDF en déclarant :

"Nous rendons hommage à tous les dirigeants (de l'UDF) et à toutes ses organisations affiliées, ses membres et ses partisans. L'Alliance pour la libération nationale, dirigée par l'ANC, ne pourra guider l'UDF que si nous disposons de nos propres structures souterraines, au sein de l'UDF. Ces structures doivent être utilisées avec adresse pour guider correctement l'UDF et, surtout, relancer la tâche du Front."

L'ANC et toutes les organisations qui sont leurs alliées ont par conséquent rendu leur propre jugement à leur égard.

Mon gouvernement n'acceptera en aucun cas que des forces révolutionnaires et des activistes radicaux perturbent la vie des Sud-Africains modérés. Les Sud-Africains de bonne volonté s'apprêtent en ce moment à négocier une nouvelle mesure constitutionnelle destinée à servir équitablement tous les Sud-Africains. Un gouvernement conscient de ses responsabilités doit faire, c'est évident, tout ce qui est en son pouvoir pour que ce processus ait une chance de réussir. Les guerres de destruction réciproque qui ont caractérisé les prétendues actions politiques des groupes qui s'opposent aux réformes ne sauraient être tolérées plus longtemps. L'argument théorique relatif aux mérites de leurs philosophies est un luxe que les Sud-Africains peuvent mal se permettre; nous vivons dans un sous-continent qui a été ravagé par des idéologies mal venues et exploité par des puissances politiques étrangères qui ne visent que leurs propres fins.

Un exemple concret est celui du "Comité d'appui aux parents de détenus", qui s'est discrédité en faisant des déclarations diffamatoires selon lesquelles la police sud-africaine aurait abusé de son pouvoir dans les townships. Après enquête, on a découvert que ces accusations ne reposaient sur rien et étaient dépourvues de vérité. Paradoxalement, la communauté internationale a décidé de se concentrer uniquement sur des allégations sans fondement et nous n'entendons jamais de démenti ni de mise au point une fois que la vérité est connue.

Il ne s'agit là que d'une partie des activités de ce groupe particulier. A l'autre extrémité du spectre, l'organisation a participé à des actes de sédition et de subversion qui ne seraient certainement pas tolérés dans aucune société démocratique. Pourquoi l'Afrique du Sud agirait-elle différemment? Ou bien s'agirait-il encore une fois de la pratique des deux poids deux mesures que l'on applique si libéralement au sujet des questions concernant l'Afrique du Sud?

M. Manley (Afrique du Sud)

On cherche à tromper la communauté internationale sur les véritables priorités et objectifs de ces organisations, dont l'engagement est de faire couler le sang. Qui, parmi les membres du Conseil, peut nier qu'actuellement des millions d'êtres humains meurent de faim ou souffrent de maladies qui les affligeront pour le restant de leurs jours, avec peu ou pas d'espoir d'être aidés? Un écart croissant existe dans le monde entre les nations industrialisées et les pays moins développés.

La famine, la maladie, l'ignorance, le chômage - voilà les questions qui devraient occuper l'esprit des Etats Membres des Nations Unies. Les droits politiques, le droit d'exprimer des opinions qui diffèrent de celles du gouvernement sont assurément importants. Mon gouvernement - tout comme les Membres rassemblés autour de cette table - n'est pas sans savoir que dans un grand nombre d'Etats Membres des Nations Unies, y compris de Membres présents parmi nous aujourd'hui, le droit d'exprimer des opinions divergentes est complètement supprimé.

L'hypocrisie dont ces discussions sont empreintes serait presque comique. En Afrique du Sud, nous ne prétendons pas être parfaits. Nous reconnaissons la complexité de nos problèmes mais nous avons réussi à étendre et à élargir la base démocratique. Notre péché est d'éliminer la discrimination et d'élargir la base démocratique.

Certains éléments au sein des Nations Unies ne veulent pas que nous parvenions à un accord les uns avec les autres, qui assurerait la participation de tous sans qu'un groupe quelconque impose sa domination.

M. Manley (Afrique du Sud)

Cette réunion fait partie de cette vendetta et, par conséquent, mon gouvernement voudrait bien faire comprendre à tous les représentants ici présents que nous ne céderons pas à leurs menaces ou à leurs exigences; nous rejetons leurs accusations avec mépris et les invitons à faire leur propre examen de conscience. Nous continuerons de nous efforcer de parvenir à un règlement négocié des problèmes auxquels sont en butte tous les Sud-Africains. Et nous le ferons tout en maintenant la loi et l'ordre et en nous opposant vigoureusement aux forces de destruction et de violence. Nous ne tolérerons pas non plus l'ingérence extérieure dans nos affaires internes. Les Sud Africains de bonne volonté trouveront eux-mêmes des solutions pacifiques à leurs problèmes constitutionnels et économiques par la négociation.

Un débat tel que celui-là est non seulement vide de sens, mais il est hors de propos.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est M. Neo Mnumzana, à qui le Conseil a adressé une invitation en application de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MNUMZANA (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'African National Congress (ANC) et du peuple en lutte d'Afrique du Sud, ma délégation voudrait remercier le Conseil de sécurité de nous avoir permis de prendre la parole sur la question brûlante dont il est saisi.

Nous voudrions également vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette noble instance. Nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux et délibérations du Conseil de sécurité ne peuvent que progresser. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, pour l'excellente tâche qu'il a accomplie.

Si des circonstances indépendantes de notre volonté ne s'étaient produites, cette réunion aurait dû avoir lieu le 24 février ou peu de temps après. Nous nous souvenons tous que le 23 février a été le jour où le régime raciste de Pretoria a imposé de sévères restrictions à 17 organisations démocratiques populaires et à 18 personnes, dont Archie Gumede et Albertina Sisulu. Il s'agit là d'organisations et de personnes qui, par principe, recourent exclusivement à des méthodes pacifiques dans la lutte qu'elles mènent contre l'apartheid et pour l'émergence d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Ce retard inévitable n'a

M. Mnumzana

conféré qu'une plus grande urgence encore à l'examen de la question dont le Conseil est saisi.

Dans l'histoire de l'Afrique du Sud de l'apartheid, la censure imposée le 23 février par le régime raciste de Pretoria fait partie de la troisième génération d'interdictions frappant des organisations populaires et des particuliers qui s'opposent à l'apartheid. En 1960, lorsque l'African National Congress a été interdit, la communauté internationale a condamné le régime raciste de Pretoria et exigé la levée de cette interdiction. Jusqu'à cette date, l'African National Congress était un mouvement qui recourait exclusivement à des moyens pacifiques de lutte. L'interdiction dont il était frappé n'a pas fait disparaître l'African National Congress. La raison pour laquelle l'African National Congress avait été créé - jouer le rôle de fer de lance de la lutte pour la liberté de l'Afrique du Sud - est toujours valable. En fait, cette interdiction, qui représentait une nouvelle escalade dans la répression, a eu pour effet de rendre l'existence de l'African National Congress d'autant plus nécessaire. L'interdiction de l'African National Congress introduisait un nouvel élément qualitatif dans l'équation du conflit sud-africain. En obligeant l'African National Congress à la clandestinité, qui réduisait dans une très grande mesure ses moyens de lutte pacifique, cette interdiction a ouvert effectivement la voie à la lutte armée contre l'apartheid.

L'interdiction qui a frappé 17 organisations populaires en 1977 a encore réduit le nombre de possibilités de lutte pacifique contre l'apartheid. Le Conseil de sécurité a reconnu ce fait alarmant dans sa résolution 418 (1977), dans laquelle il a condamné ces interdictions et exigé que celles-ci soient levées.

L'année dernière, le régime raciste de Pretoria a renouvelé, renforcé et étendu son état d'urgence pour juguler l'Afrique du sud tout entière, ce qui s'est traduit par l'imposition virtuelle de la loi martiale dans les cités noires, le musellement quasi total de la presse, une recrudescence des arrestations de masse arbitraires, des détentions sans jugements, des peines de torture et des meurtres en détention d'une multitude de patriotes sud-africains, dont un nombre croissant d'enfants, tout cela au nom de ce que l'on appelle la loi et l'ordre, que notre peuple considère aussi illégitimes que le régime lui-même.

M. Mnumzana

Dans la vie quotidienne, du fait de l'imposition, pour la troisième fois, de l'état d'urgence en moins de trois ans, la répression exercée par le régime d'apartheid n'a jamais atteint des sommets aussi élevés. Les manifestations d'intolérance de la part des tenants de l'apartheid se sont également accrues dans les mêmes proportions, si ce n'est plus. Si jamais l'apartheid a suscité de l'indifférence, ce dont on peut douter, ce sentiment a été submergé par une détermination accrue d'éliminer l'apartheid et de créer une Afrique du Sud libre, conçue en vertu des idéaux mêmes qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Pourtant, l'état d'urgence a rendu plus difficile que jamais pour notre peuple la poursuite de la lutte par des moyens pacifiques. D'ailleurs, les organisations et personnes qui ont été soumises à des restrictions sévères depuis le 23 février doivent être félicitées pour l'extrême modération dont elles ont fait preuve en continuant de s'en tenir aux moyens de lutte pacifique, aussi tenus soient-ils du fait de l'état d'urgence.

En soumettant ces organisations et ces personnes à des restrictions depuis le 23 février, le régime raciste les pousse radicalement à recourir à des moyens de lutte autres que pacifiques. Comme Assar Cachalia, Trésorier du Front démocratique uni, l'a dit :

"Le gouvernement a déclaré la guerre contre l'opposition pacifique à ses politiques."

L'Archevêque Tutu a averti que

"S'ils" - c'est-à-dire les Sud-Africains - "ne stoppent pas ce gouvernement bien vite, et il n'y a pas beaucoup d'espoir qu'ils le fassent, nous allons droit à la guerre."

Le Révérend Allen Boesak a indiqué que

"... chaque action pacifique de notre part devient maintenant un crime."

Il s'agit d'une évolution qui, d'après Frank Chikane, Secrétaire général du Conseil des églises sud-africain, pourrait amener

"... la majorité des Sud-Africains épris de paix à voir dans la force le seul moyen de mettre un terme à l'apartheid."

Cette perspective apparaît chaque jour plus imminente. L'Afrique du Sud de l'apartheid a été condamnée un nombre incalculable de fois auparavant pour sa longue liste de transgressions contre la vie humaine, la dignité et les droits et

M. Mnumzana

libertés les plus fondamentaux. Elle a simplement ignoré ces condamnations et poursuivi sa politique inhumaine et criminelle. Avec autant d'intransigeance que d'indifférence, elle n'a pas tenu compte des exigences internationales pour que l'apartheid soit démantelé. Aux efforts multiples de notre peuple en lutte, elle a répondu par une recrudescence d'actes de violence et de répression. Au lieu de tout cela, elle n'a jamais cessé d'essayer de "vendre" ses prétendues réformes, qui sont en fait des manoeuvres calculées pour enraciner davantage l'apartheid, que notre peuple a rejetées.

Le miracle est qu'alors même que le régime raciste de Pretoria continue de mener une guerre toujours plus intense contre ses opposants, alors même qu'il intensifie sa campagne pour saper les possibilités d'une solution pacifique au conflit sud-africain, dont il est seul responsable, il y ait encore des gens qui préfèrent ancrer leur foi dans la possibilité de voir l'apartheid se réformer et prendre à la légère la douleur des victimes de l'apartheid dont ils ne veulent pas entendre les cris.

Mais le temps presse. La violence de l'apartheid a déjà débordé dans les Etats africains indépendants voisins et en Namibie. La répression interne s'est muée en règne de la terreur. Si le conflit actuel s'intensifie, comme c'est probable, pour se transformer en conflagration, nous assisterons à un bain de sang interracial avec ses conséquences tragiques, qui dépasseront les frontières de l'Afrique du Sud et qui déstabiliseront profondément la paix et la sécurité internationales. C'est une issue que nous devons tous essayer d'éviter. Nous devons réitérer notre condamnation de l'apartheid et clamer notre indignation devant cette dernière manifestation de répression.

M. Mnumzana

Nous devons exiger que l'apartheid annule ses dernières restrictions dès lors que nous insistons pour que le régime raciste de Pretoria élimine tous les obstacles qui entravent l'éradication de l'apartheid même. Pour donner une force crédible à cette condamnation et à ces exigences, le Conseil de sécurité doit imposer sans retard des sanctions obligatoires sélectives contre l'Afrique du Sud de l'apartheid, étant entendu que ces sanctions seront remplacées par des sanctions globales en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies au cas où le régime raciste demeurerait intransigeant.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre solidarité de principe avec la lutte du peuple palestinien, dirigée par son seul représentant authentique, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), avec la lutte du peuple namibien, dirigée par la South West Africa People's Organization (SWAPO), avec celle du peuple du Sahara occidental, dirigée par le POLISARIO, et avec toutes les autres luttes que mènent les peuples contre l'oppression et l'exploitation de l'homme par l'homme et pour un avenir libre, humain, pacifique, prospère et abondant pour toute l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Mnumzana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes sincères et chaleureuses félicitations, accompagnées de mes vœux de succès et de réussite, à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Conseil. Votre pays s'est toujours distingué par son attachement à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et, partant, au renforcement du rôle des Nations Unies dans les relations internationales. S'y ajoutent le fait que votre pays et le mien entretiennent des rapports basés sur le respect mutuel et enfin, par-dessus tout, vos talents de diplomate averti et votre sagesse lucide qui constituent autant de gages prometteurs pour nos travaux de ce mois.

L'Ambassadeur Vernon Walters, ce guerrier parmi les diplomates, qui a su avec expérience, compétence et dévouement conduire les délibérations du Conseil lors du mois écoulé, verra bien trouver ici l'expression de nos hommages renouvelés.

Le régime raciste et ségrégationniste d'Afrique du Sud vient encore de se signaler de façon négative à l'attention de la communauté internationale.

En effet, en décidant le 24 février dernier d'interdire les activités de 17 organisations, noires et blanches, opposées par des voies pacifiques à

M. Sarré (Sénégal)

l'apartheid, le Gouvernement sud-africain vient de dépasser les limites de l'incohérence et de l'arbitraire.

En choisissant de combattre ainsi la paix elle-même dans ses derniers retranchements, Pretoria lance un défi sans précédent à la communauté internationale et à ses diverses composantes qui, dans un élan unanime, ont vigoureusement condamné cette décision qui bafoue les droits fondamentaux les plus élémentaires de l'homme. S'il n'est même plus permis à une pauvre femme sans défense de lancer un timide appel déjà étouffé pour la libération de son mari ou de son enfant arbitrairement détenu, que reste-t-il alors des valeurs universelles de civilisation dont l'Afrique du Sud n'hésite pourtant pas à se réclamer?

Il ne fait aucun doute que la décision d'interdiction de toute activité politique pour les 17 organisations pacifiques anti-apartheid, dont notamment l'UDF, la COSATU, l'AZAPO, le DPSC, etc., et divers mouvements de jeunes et d'étudiants et d'associations de résidents, constitue un geste de désarroi des autorités de Johannesburg, en même temps qu'une action vouée à l'échec. Comme si, en effet, ces autorités étaient incapables de comprendre ou de tirer les leçons d'une histoire pourtant récente de ce pays.

En relisant l'histoire, on constate que l'interdiction en 1960 de l'ANC et du PAC et celle, en 1977, de 17 mouvements n'avaient en rien éliminé la résistance contre le régime odieux et inhumain de l'apartheid; bien au contraire, elles ont constitué un levain à cette résistance.

C'est là un constat d'échec si, malgré l'état d'urgence décrété en juillet 1985 et reconduit depuis lors, le régime sud-africain, avouant sa propre incapacité à maintenir l'ordre, se croit obligé de faire taire les victimes pacifiques de sa politique raciste.

De fait, l'état d'urgence que le Conseil de sécurité n'a pas manqué de condamner dans sa résolution 569 du 26 juillet 1985, sanctionné par l'arbitraire généralisé, les arrestations, les répressions massives et les assassinats, a entraîné par réaction la radicalisation des forces anti-apartheid à l'intérieur, partis politiques, mouvements syndicaux, religieux, estudiantins, et à l'extérieur les pressions internationales pour les sanctions contre Pretoria.

Refusant, comme je le disais, de tirer les leçons de l'histoire et du cours irréversible des choses, le Président Botha continue de nier l'existence de la majorité noire et de réaffirmer la nécessité des bantoustans.



M. Sarré (Sénégal)

Les dernières mesures constituent un coup d'arrêt à la recherche des solutions pacifiques venues de l'intérieur de l'Afrique du Sud et qui est le fait d'hommes, noirs et blancs, assez courageux pour fonder leur concertation sur une position commune de rejet de l'idéologie et de la pratique du système d'apartheid, et assez lucides pour dépasser leurs rivalités raciales, politiques et sociales et relancer l'instauration en Afrique du Sud d'une démocratie non raciale. C'est d'ailleurs dans le cadre de la recherche de solutions pacifiques du genre que je viens de nommer que mon pays, le Sénégal, par l'entremise de son Président S. E. M. Abdou Diouf, offrait la capitale sénégalaise comme cadre à l'événement historique constitué par la rencontre, au mois de juillet dernier, entre une délégation de 61 libéraux sud-africains blancs à majorité afrikaner et une délégation de 17 personnes, membres de l'African National Congress (ANC).

Organisée à l'initiative de l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud, avec la collaboration de la fondation France-Libertés, que préside la Première dame de France, et de l'Association des juristes africains, cette rencontre a été placée sous la présidence effective du Président Abdou Diouf et de Mme Mitterand.

Ces assises qui ont été sanctionnées par une "Déclaration dite de Dakar" ont eu un écho retentissant de par le monde, d'abord en raison de la qualité de ses participants, ensuite parce qu'elle s'est tenue à un moment où, selon le mot du Président Abdou Diouf, "l'histoire s'accélère en Afrique du Sud, pays qui est en train de vivre une période charnière, un moment décisif pour son destin et celui de l'Afrique".

Mais la rencontre de Dakar a d'autant plus retenu l'attention de la communauté internationale qu'elle avait pour objet une réflexion commune sur les voies et moyens d'instaurer en Afrique du Sud une alternative démocratique à l'odieux système de l'apartheid, ainsi qu'en témoignent les thèmes de discussions, tels que stratégies visant à conduire à un changement fondamental en Afrique du Sud; construction de l'unité nationale; perspectives relatives aux structures du gouvernement dans une Afrique du Sud libre; et perspectives relatives aux structures de l'économie dans une Afrique du Sud libérée.

Je crois que le distingué représentant de l'Afrique du Sud, qui vient de parler en des termes que je ne saurais répéter ici, aurait dû d'abord s'inspirer respectueusement des rencontres de Dakar afin de pouvoir faire avancer la cause sud-africaine.

M. Sarré (Sénégal)

En ouvrant les travaux du colloque de Dakar, le Président du Sénégal avait indiqué qu'"avec ces rencontres de Dakar il est possible que s'amorce un processus au bout duquel les Sud-Africains de l'intérieur avec ceux de l'extérieur présenteront un projet de société sur l'avenir de leur pays, de manière à dévoiler un peu plus le jeu de M. Botha et surtout à rendre sans objet les desseins apocalyptiques qu'il prête exprès aux combattants de la liberté et aux forces patriotiques sud-africains". Même si les participants n'ont pas produit un projet de société achevé, ils ont pu en définir les grandes lignes et sont convenus que d'autres rencontres de cette nature étaient nécessaires en vue de dissiper l'incompréhension et la peur et de renforcer le vaste mouvement démocratique.

M. Sarré (Sénégal)

Or, c'est précisément cette peur et cette incompréhension que cultive et entretient le régime d'apartheid. Les participants au colloque de Dakar n'ont-ils pas consigné au paragraphe 7 de leur Déclaration que :

"la source de la violence en Afrique du Sud vient du fait que l'usage de la force est inhérent à l'existence et à la pratique de la domination raciale?"

Rentrés au pays, certains participants ont été critiqués, emprisonnés et voire même tués. Le Gouvernement sud-africain porte ainsi sur lui-même la lourde responsabilité d'une solution violente au problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Voilà les faits.

Pour ne laisser aucun doute quant à ses intentions et dans une politique non dissimulée de deux poids deux mesures que vient d'ailleurs d'évoquer d'une façon un peu anachronique le représentant sud-africain, Pretoria, dont les forces de l'ordre ont observé avec bienveillance une marche de manifestation de force de 6 000 membres du Mouvement de résistance blanche d'extrême droite afrikaaner n'a pas hésité à ordonner la détention de 150 gens d'église, dont le prix Nobel Desmond Tutu et le Rév. Allan Basak, qui protestaient pacifiquement contre la décision arbitraire d'interdiction des activités politiques de 17 organisations pacifiques anti-apartheid.

Continuant sur sa lancée, le Gouvernement sud-africain cherche actuellement à faire adopter une mesure d'interdiction du financement par l'étranger d'organisations de lutte contre l'apartheid, dans le but évident d'enclôber les organisations que sa récente interdiction ne toucherait pas.

Venant après les farces électorales anachroniques de mai dernier qui ont simplement ignoré la majorité noire sud-africaine, les attaques répétées et menaces d'attaque contre les Etats de première ligne, la militarisation accrue de la Namibie, ces nouvelles mesures de durcissement et de répression constituent autant de rappels indiscutables de la réalité déchirante quotidienne et inhumaine de l'apartheid et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

S'il décidait aujourd'hui d'appliquer des sanctions économiques obligatoires, le Conseil de sécurité remplirait ainsi la tâche principale que lui confie la Charte des Nations Unies, opérerait pour la paix en Afrique australe au moment où il est encore temps d'éviter le chaos final et ferait avancer ainsi la cause des droits de l'homme et de la paix dans le monde, objectifs fondamentaux de notre organisation universelle. En attendant ces mesures tant souhaitées, notre conseil

M. Sarré (Sénégal)

devrait immédiatement, compte tenu de l'urgence, prendre des mesures appropriées qui amèneront l'Afrique du Sud à rapporter sans délai toutes ses entraves au libre exercice des activités de ces mouvements qui luttent pour l'avènement d'une société démocratique, égalitaire et multiraciale en Afrique du Sud.

La condamnation unanime que la communauté internationale a élevée contre l'Afrique du Sud pour ses récentes mesures doit pouvoir trouver au sein de notre conseil une concrétisation consensuelle pour lancer à Pretoria un message unique et responsable, qui traduise l'attente et la foi de notre continent et de la population sud-africaine, et répondre aux souffrances de la majorité noire sud-africaine.

C'est là le prix ultime à payer pour l'instauration pacifique en Afrique du Sud d'une société non raciale, égalitaire et démocratique, garantissant la liberté pour tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal d'avoir mentionné les politiques de mon pays et pour les paroles aimables, mais beaucoup trop élogieuses, qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité spécial contre l'apartheid une lettre en date du 3 mars 1988 qui se lit ainsi :

"J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de me permettre de participer, en ma qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid, et en vertu des dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'examen par celui-ci de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud'."

Dans le passé, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes des Nations Unies à l'occasion de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation au Président du Comité spécial contre l'apartheid, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant est S. E. le Général Joseph Garba, Président du Comité spécial contre l'apartheid. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GARBA (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois de mars. Au nom du Comité spécial contre l'apartheid et en mon nom propre je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil.

Le Comité spécial s'est adressé au Conseil de sécurité à plusieurs reprises pour expliquer que la situation se détériorait en Afrique du Sud et dans la région, en raison du maintien persistant par le régime de Pretoria du système criminel d'apartheid et de son défi des résolutions pertinentes des Nations Unies. Maintenant, nous sommes parvenus à un stade où même les droits les plus élémentaires de la population opprimée d'Afrique du Sud à la protestation pacifique et à la liberté d'expression lui sont niés.

L'interdiction toute récente imposée aux organisations et individus, le 24 février, a pratiquement fermé toutes les voies pouvant mener à un changement pacifique en Afrique du Sud. Cette interdiction empêche 17 organisations et la plus grande fédération syndicale noire, à savoir le Congrès des syndicats sud-africains, ainsi que 18 dirigeants noirs de "mener quelque activité ou d'entreprendre quelque action que ce soit". Ces organisations n'existeront que pour la forme et devront se contenter de faire leur comptabilité. Elles ne peuvent se livrer à aucune activité jugée politique et ne peuvent même pas exiger des sanctions.

Cette interdiction va sans aucun doute polariser encore davantage la société et engendrer davantage de violence. Ces organisations étaient pacifiques. Elles n'ont jamais été accusées de violence, voire d'aucun crime. Manifestement, le régime s'efforce de mettre un terme à toute résistance non violente à l'apartheid, comme les grèves, les boycottages et les manifestations. Cette toute dernière mesure de répression du régime d'apartheid a été condamnée par le monde entier.

Le 29 février, alors qu'il protestait pacifiquement contre cette interdiction, l'Archevêque Desmond Tutu et deux dizaines d'autres dirigeants religieux de toutes confessions ont été arrêtés brièvement. Les quelque 150 manifestants pacifiques restants, la plupart des membres du clergé, se sont heurtés à des lances à feu et ont dû se disperser. Ces membres du clergé qui manifestaient avaient simplement l'intention de communiquer une pétition au Président raciste Botha, lui demandant

M. Garba

la levée de l'interdiction et la libération des détenus politiques. Néanmoins, ces mesures extrêmement répressives ont maintenant contraint les membres du clergé à annoncer qu'ils allaient se livrer à la résistance passive et mener les activités limitées des organisations anti-apartheid, même si cela signifie violer la loi. Le contraste frappant entre le traitement infligé aux membres du clergé et la non-ingérence lors de la manifestation raciste de Blancs d'extrême droite, qui arboraient un emblème ressemblant à un svastika, a suscité l'indignation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

Pour maintenir l'apartheid, le régime d'apartheid est bien décidé à réprimer toutes les formes d'opposition à ce système honteux, même les plus pacifiques et les plus bénignes. Il semble décidé à imposer ses soi-disant réformes à la population opprimée en en cooptant certains par la force et en réduisant au silence ceux qui résistent à tout prix. Il a abandonné toute velléité d'intérêt pour des pourparlers ayant un sens avec la majorité noire sur l'avenir du pays.

Certains analystes politiques ont prétendu que le régime avait l'intention de faire preuve de fermeté et d'impressionner les électeurs blancs lors des élections partielles afin de ne pas perdre davantage de terrain face aux conservateurs d'extrême-droite. D'autres ont dit que le régime entendait réduire au silence l'opposition modérée avant les prochaines élections municipales d'octobre, au cours desquelles, nous dit-on, il s'attend que toutes les races voteront pour leurs propres conseils. Selon un autre scénario, la pensée que des organisations, telles que le Front démocratique uni, pourraient décider de se présenter aux prochaines élections municipales et assumer ainsi quelque degré de protection juridique, a conduit le régime à les bannir. Quel que soit le raisonnement fallacieux du régime, il a sans doute fermé la porte à la protestation démocratique pacifique en Afrique du Sud, mesure dont les répercussions augurent mal de l'avenir.

M. Garba

L'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne, le Commonwealth, le Secrétaire général de notre organisation et plusieurs gouvernements, organisations et particuliers, notamment le candidat à la présidence des Etats-Unis, le Révérend Jesse Jackson, ont déjà déploré la dernière vague de mesures de répression lancée par Pretoria et lui ont instamment demandé d'annuler ces mesures. Pour sa part, le Comité spécial a fermement dénoncé cette dernière vague de répression et réclame l'adoption de sanctions concrètes et coordonnées contre le régime sud-africain.

Outre ces dernières mesures répressives, le maintien de l'état d'urgence et les sévères restrictions imposées à la presse, le régime envisage maintenant l'adoption de nouvelles mesures législatives pour réduire totalement au silence les opposants de l'apartheid, à quelque milieu qu'ils appartiennent, qu'ils soient blancs ou noirs. Le parlement raciste envisage actuellement l'adoption d'un projet de loi, intitulé Promotion of Orderly Internal Politics, en vue de restreindre les activités des organisations et des particuliers qui reçoivent des fonds de l'étranger pour des activités qui, de l'avis du régime raciste, risquent de compromettre la sécurité publique. Ces mesures semblent vouloir viser des groupes tels que l'Institute for a Democratic Alternative for South Africa. C'est le comble de l'hypocrisie que d'utiliser par euphémisme le terme "orderly" ("ordonné") dans le titre d'un projet de loi qui vise à détruire totalement toute opposition politique, aussi modérée et pacifique qu'elle soit. De plus, le régime s'apprête à surveiller le personnel des ambassades qui encouragent des activités qu'il estime indésirables et à exercer un contrôle encore plus strict sur les passeports de ceux qui, selon ses propres termes, "collaborent avec l'ennemi".

Le Comité spécial contre l'apartheid n'a cessé de maintenir que des sanctions globales et obligatoires, appliquées universellement, constituent le moyen le plus efficace d'amener un changement pacifique en Afrique du Sud, d'autant que le régime minoritaire raciste n'a pas l'intention d'entamer des négociations positives quelconques. Cette opinion a été réaffirmée lors d'un certain nombre de conférences et de colloques internationaux sur l'apartheid. Dans les circonstances, les sanctions semblent par conséquent le seul langage que comprends Pretoria. L'argument souvent avancé selon lequel des sanctions feraient du tort aux Noirs vient essentiellement de ceux qui ne se sont jamais véritablement préoccupés du bien-être des Noirs. Ces arguments ne reflètent pas l'opinion de la majorité des dirigeants noirs d'Afrique du Sud et ne font qu'apporter de l'eau au

moulin du régime raciste. Il n'est pas vrai non plus que le régime se fiche pas mal des sanctions. En fait, il s'en soucie car il est réellement vulnérable.

Le Comité spécial a par conséquent demandé à plusieurs reprises l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, de même que la majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale. Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité ait été empêché à plusieurs reprises d'imposer de nouvelles sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud en raison du veto de certains de ses membres permanents occidentaux. Une telle attitude de la part de ces Etats ne fait qu'encourager le régime minoritaire à continuer de défier les principes et les décisions de notre organisation, dont l'Afrique du Sud est Membre. Cela ne fait qu'aider et reconforter ce régime. L'appel international en faveur de l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud est aujourd'hui plus fort que jamais. Tout récemment, le 29 février 1988, la Commission des droits de l'homme a exigé, entre autres choses, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et enfants détenus en Afrique du Sud et demandé au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires contre le régime sud-africain, conformément aux responsabilités que lui impose la Charte.

Aucun Etat Membre n'aurait jamais dû pouvoir être en mesure de défier les Nations Unies depuis 40 ans, pratiquement depuis la création de l'Organisation. Les Etats Membres qui recourent au veto pour prolonger la vie de l'apartheid auront, j'en suis persuadé, à en répondre devant l'histoire. Le problème de l'apartheid n'est pas seulement une question morale; c'est également une question juridique et politique. En fait, il a des répercussions philosophiques sur toute la race humaine.

Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, je demande donc une fois de plus au Conseil de sécurité d'adopter d'urgence des sanctions obligatoires globales contre le régime sud-africain au nom de la liberté, de l'égalité et de la justice. Il n'y a pas d'autre solution dans une affaire où le régime sud-africain fait systématiquement fi des résolutions des Nations Unies, y compris celles du Conseil, et notamment sa résolution 569 (1985), qui demandait la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques, l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société libre, unie et démocratique sur la base du suffrage universel. Le régime minoritaire raciste a répondu à cette résolution par une attitude de défi et de refus manifestes ainsi que par une nouvelle répression, et ce de façon spectaculaire. La



M. Garba

paix et l'apartheid ne peuvent cohabiter sur le plan de la morale. Le fléau de l'apartheid doit disparaître, et la communauté internationale compte sur le Conseil pour qu'il prenne des mesures efficaces. Tout retard supplémentaire ne saurait se justifier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, vendredi 4 mars 1988, à 11 heures.

La séance est levée à 17 h 35.